

République Française
Département de la
MOSELLE
Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE GRAVELLOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2025

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 11

Procurations :2

Absents excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation

27/06/2025

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique – DONVAL Denis - GAILLOT Emilie - POTIER
Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - DAUBENFELD Nadine - CLEVER
Nathalie – SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle

Procurations :

GRANDPIERRE Marie-France donne procuration à BRIOUX Dominique
APPERT Ségolène donne procuration à MULLER Hervé

Absents excusés :

LOUIS Aurélie – PIERRE Sébastien

DELIBERATION 24/2025

Participation Classe Transplantée élèves en ULIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation ;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

CONSIDERANT le courrier du 06 mai 2025 de l'Ecole « Val de Mance », 11 rue Poincaré à Ars-sur-Moselle (57130), nous informant qu'une élève, résidant dans la commune de Gravelotte, inscrite dans une classe transplantée pour les élèves en ULIS, a participé à un séjour à Vigny du 23 au 25 avril 2025 et demande l'aide de la Commune pour le financement de la classe transplantée pour cet élève.

Le Conseil Municipal est informé du montant total du séjour qui s'élève à 249€ par élève.

Différentes participations ont permis de financer ce projet, notamment :

- une participation des familles de 80 €,
- une participation du Département de la Moselle de 60 €,
- une participation de la Municipalité d'Ars-sur-Moselle de 70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 057-215702564-20250703-DELIB_242025-DE

DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer une aide de 70 € à la classe transplantée d'élèves en ULIS à l'Ecole « Val de Mance » sise 11 rue Poincaré à Ars-sur-Moselle (57130).

**Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 04 juillet 2025**

**Le Maire,
Michel TORLOTING**

